

COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le 04 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 24 mars 2022 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Eveline PINOIT, Nadine LE MARHOLLEC, Brigitte FALLOT, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER, Pernelle TOREST, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Francis UNTERSINGER, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Dominique CAUQUIL.

Ont donné procuration : Sandrine SCOTTO à Patrick EVENO, Elisabeth BAELDE à Séverine MULLER, Bruno PICAUD à Jean-Claude LE BOULICAUT.

Secrétaire de séance : Pernelle TOREST.

Les séances du Conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du dernier Conseil municipal. Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle aucune observation.

24/2022) PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL - RIFSEEP

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Séverine MULLER indique que ce point a déjà été vu lors du Conseil d'Administration du CCAS et qu'elle a eu l'occasion d'avoir des explications. Elle indique être surprise par les montants des catégories les plus importantes qui bénéficient d'une grosse augmentation annuelle. Elle précise que le groupe de fonction 1 (direction générale) touchait 9.200 euros par an maximum et passe à 18.000 euros, que le groupe 2 passe de 4.480 euros à 16.000 euros. Elle indique trouver cela aberrant. Elle précise que les groupes de fonction moindres ont une évolution de 450 euros à 650 euros et de 650 euros à 800 euros. Elle trouve cela déplorable. Elle indique ne pas savoir si ces montants sont arbitraires car elle n'était pas présente à la commission du personnel.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas prévu de refaire les commissions. Il rappelle que trois scénariis avaient été proposés et que le scénario retenu privilégie essentiellement les petits salaires. Il précise parler sous couvert des personnes présentes à la commission et qui ont assisté aux débats. Il indique que 75 % des agents de Baden sont actuellement en catégorie C et que la révision du RIFSEEP, dans son ensemble, a privilégié les petits salaires. Il précise que les montants indiqués dans la délibération sont des montants « plafonds » et non pas des montants attribués. Il indique que ces montants sont versés en fonction des évaluations professionnelles et par arrêté individuel.

Madame Séverine MULLER indique que l'explication est intéressante car si les montants « plafonds » sont réglementaires, elle ne considère pas les montants pour Baden comme des montants « plafonds » car on parle bien d'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), qui est un montant fixe et non soumis à évaluation. Elle précise que c'est le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui est évalué. Elle indique que les montants d'IFSE la dérange. Elle demande s'ils auraient pu être dispatchés de façon différente ou au moins diminués pour les catégories 1, 2 et 3 et ainsi augmenter les montants pour les agents de catégories C. Elle indique que ces agents auront une augmentation de 200 à 250 euros pendant que la catégorie 1 double en passant de 9.000 à 18.000 euros alors même que les traitements sont déjà très élevés.

Madame Nadège CORSO indique que c'est le scénario qui est le plus favorable aux dernières catégories. Madame Séverine MULLER demande comment ont été travaillé les scénariis proposés. Elle indique ne pas avoir été présente en commission car elle avait des obligations et a donc besoin de renseignements pour comprendre. Monsieur le Maire indique que les scénariis sont également basés sur la Fonction publique d'Etat, qui impose des plafonds et une grille, comme dans le privé.

Madame Nadège CORSO indique que c'est également fait pour attirer des agents car la Fonction publique est à la traîne en matière de revenus par rapport au privé. Madame Séverine MULLER indique que les recrutements ne sont pas majoritaires sur les catégories 1, 2 ou 3 mais sur les catégories 7 et 8 et que ce n'est pas avec un montant de 200 euros que la Commune les fera venir.

Monsieur le Maire indique qu'en comparaison, sur le groupe de fonction 1, la Commune de Sarzeau est à 49.280 euros, GMVA est à 14.400 euros, Ploeren à 20.400 euros, Plougoumelen à 13.200 euros, à comparer au 9.000

euros de Baden. Il précise que la collectivité n'est actuellement pas du tout attractive pour attirer les talents et cela se voit à chaque entretien d'embauche. Il précise que le RIFSEEP est revalorisé tout en respectant le cadre réglementaire qui est issu de la Fonction publique d'Etat.

Madame Séverine MULLER demande dans quelle catégorie sont effectués la plupart des recrutements. Monsieur le Maire indique que la catégorie 1 concerne majoritairement les catégories A. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que ce n'est pas toutes les catégories A mais celles qui ont de l'encadrement et qu'il peut y avoir une différence entre catégorie A suivant leur degré de management. Madame Séverine MULLER indique que si l'objectif est d'être attractif, il faut se donner les moyens sur les postes qui sont recherchés, en l'occurrence les catégories les plus inférieures. Monsieur le Maire indique que c'est pour cela que ce scénario a été choisi afin de respecter la réglementation tout en privilégiant les catégories C qui représentent 75 % de l'effectif des agents de Baden. Madame Séverine MULLER indique que les catégories les plus basses auraient pu être augmentées davantage et qu'il n'était pas nécessaire de bouger autant les catégories 1, 2 et 3 pour lesquelles les montants sont déjà très importants. Monsieur le Maire rappelle que c'est réglementaire et qu'il ne faut pas amalgamer les groupes de fonction du RIFSEEP et les catégories de la Fonction publique. Il précise qu'un agent de catégorie A peut très bien être A par antériorité de carrière mais se trouve dans le groupe de fonction 6 car il n'a pas d'encadrement, etc...tout comme, à l'inverse, un agent de catégorie C, qui aurait des missions d'encadrement peut se retrouver dans le groupe de fonction 2, 3 ou 4. Madame Séverine MULLER indique avoir bien entendu que ce n'est pas lié à la catégorie A, B ou C mais indique que les montants la dérangent et que la difficulté à embaucher est plus située sur les agents qui n'ont pas d'encadrement et là on augmente très faiblement ces groupes de fonction. Monsieur le Maire indique ne pas savoir comment expliquer mieux que ce qui a été évoqué. Madame Séverine MULLER indique que Monsieur le Maire a donné des comparaisons sur la catégorie 1 et serait intéressée de savoir quels sont les montants des autres communes sur les catégories 7 et 8. Monsieur le Maire indique que les montants respectent les plafonds réglementaires.

Le Conseil municipal décide à la **majorité absolue (4 contre : E. BAELDE, B. FALLOT, A. ALLAIN-LE PORT, S. MULLER – 2 Abstentions : S. BODIN, D. CAUQUIL)** de réviser le régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté dans la délibération ; d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées dans la délibération ; de maintenir le régime indemnitaire relatif à la filière Police Municipale en application des délibérations antérieures et suivant les règles de modulation applicables au RIFSEEP ; de prévoir et d'inscrire les crédits correspondant au budget de la Commune et au budget des Mouillages ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick BERTRAND qui indique que dans le cadre de la situation actuelle en Ukraine, il souhaiterait que le Conseil municipal observe une minute de silence.

25/2022) COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021 – BUDGET COMMUNE

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de constater les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ; de donner quitus à Monsieur le Comptable des Finances Publiques de Vannes-Ménimur pour le compte de gestion 2021.

26/2022) COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021 – BUDGET COMMUNE

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Chantal de GRAEVE indique que le résultat en fonctionnement est de 1.116.981,32 euros grâce aux résultats du lotissement de la Chesnaie dont le résultat est de 546.000 euros et que, sans cela, le résultat net serait de 571.000 euros, soit - 21% que l'année 2020. Elle indique que les postes à surveiller sont toujours l'énergie, le carburant, l'entretien, les combustibles et bien d'autres fournitures. Elle souhaite bon courage pour 2022 notamment à cause des augmentations de tarifs qu'il va y avoir. Monsieur le Maire confirme et indique que des décisions modificatives seront peut-être à prendre dans les mois à venir. Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal décide à la **majorité absolue (2 Abstentions : S. BODIN, D. CAUQUIL)** de reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ; d'arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ; de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif.

27/2022) BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques.

Le Conseil municipal décide **la majorité absolue (2 Abstentions : S. BODIN, D. CAUQUIL)** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 1 116 981,32 euros, au financement de la section d'investissement du budget 2022.

28/2022) FISCALITE LOCALE - TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2022

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition.

Le Conseil municipal décide **à la majorité absolue (2 Abstentions : S. BODIN, D. CAUQUIL)** de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2022 : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 38,16 % (22,90% : taux communal + 15,26% : taux départemental) ; Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 48,97 % ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

29/2022) BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNE

Monsieur Jean-René JAOUEN et Monsieur le Maire lisent le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Chantal de GRAEVE constate que les recettes diminuent et que les dépenses augmentent de plus en plus et qu'elles seront malheureusement encore supérieures à ce qui est inscrit au budget. Monsieur le Maire indique que le budget est déjà en préparation depuis quelques semaines et qu'il n'est pas possible de réactualiser constamment mais qu'il a été tenu compte des éventuelles évolutions des charges d'énergies ou autres. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il faut compter une inflation d'environ 4.7 %. Madame Chantal de GRAEVE estime qu'il va falloir être vigilant, mais ne doute pas que c'est le cas. Elle indique que la capacité d'autofinancement net, d'un montant de 1.116.000 euros, avec le lotissement la Chesnaie, est passé à 134.000 euros et que cela devient de plus en plus difficile et préoccupant. Monsieur le Maire indique qu'il n'irait pas jusqu'à dire préoccupant mais qu'il faut rester attentif et vigilant, tout en étant le plus sincère possible. Il rappelle que le Conseil municipal sera peut-être amené à établir quelques décisions modificatives sur certains chapitres.

Monsieur Patrick PIQUET demande s'il existe des axes de réduction des dépenses. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il existe constamment une surveillance sur les consommations d'eau, d'électricité et précise que la comptabilité analytique permet de vérifier ces points de surveillance. Monsieur Patrick PIQUET indique que les dépenses de fonctionnement ne sont pas que les dépenses d'énergies. Monsieur le Maire indique que le nouveau chargé d'opérations a justement pour mission de renégocier tous les contrats pour faire des économies d'échelle là où c'est encore possible. Il précise que beaucoup de choses ont déjà été faites mais qu'il existe encore quelques marges de manœuvre. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que tous les chefs de services sont sensibilisés à ces économies.

Madame Brigitte FALLOT demande si une commune peut bénéficier d'accompagnement pour renégocier ces contrats, par GMVA (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération), ou d'autres structures pour mutualiser certains contrats. Elle précise que cela va devenir une question de survie car les coûts de construction, pour les projets prévus lors du mandat, sont de plus en plus chers, de l'ordre de 20 à 30 %, voire 40 % sur certains matériaux. Elle indique que cela devient vital de se regrouper. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'en section de fonctionnement, la commune est seule à pouvoir renégocier ses contrats ou rechercher les meilleurs prix. Madame Brigitte FALLOT indique que cela prend plus de temps pour les agents et qu'il faut les rémunérer. Elle demande s'il ne pourrait pas y avoir une réflexion commune au niveau de GMVA, au niveau communautaire. Monsieur le Maire indique que peu de choses peuvent être mutualisées à l'échelle de l'Agglomération. Il rappelle qu'il s'agit de 34 communes. Il précise que dans le pacte fiscal et financier, adopté par GMVA, une recherche de mutualisation est préconisée mais essentiellement sur les investissements. Il prend l'exemple d'un parc informatique qui peut être mutualisé sur plusieurs communes par un groupement de commandes. Il indique que les économies d'échelle au niveau du fonctionnement sont du ressort de la Commune, tous les ans ou tous les deux ans, pour des contrats d'assurance, d'énergies, et cela a déjà été fait.

Monsieur Patrick PIQUET indique que lorsqu'on arrive au bout des économies possibles, la question des recettes supplémentaires doit être évoquée. Il précise que les taux d'imposition sont gelés depuis 2012, que la période actuelle est plutôt à l'inflation et qu'il faut se poser la question de l'augmentation des taux d'imposition. Il indique que toutes les communes seront contraintes de se poser cette question, malgré les promesses électorales. Il indique qu'à un moment donné, il est nécessaire d'augmenter les impôts et il vaut mieux le faire de manière faible mais régulière plutôt qu'en une seule fois à hauteur de 10 ou 15 %. Monsieur le Maire confirme que la question se

posera dans les années à venir en fonction de l'évolution. Il précise qu'actuellement la période « Covid » a diminué les recettes en 2020 et la Commune en subit encore les conséquences en 2021. Il indique que la Commune devra retrouver, en 2022, une capacité pleine de recettes. Il espère ne pas avoir à en arriver à des situations extrêmes comme certaines communes.

Monsieur Patrick PIQUET indique qu'il faut également garder une maîtrise sur la masse salariale. Il précise qu'il ne faut pas faire comme certaines communes qui embauchent facilement car il est difficile, ensuite, de réduire la masse salariale. Il indique que la masse salariale est actuellement maîtrisée et qu'il faut continuer à être vigilant sur ce poste. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que la masse salariale est à + 8% mais qu'elle s'explique. Monsieur le Maire indique que l'Etat prévoit une augmentation de l'indice de rémunération à hauteur de + 4% et précise que cela aura des incidences. Il indique qu'il y a une vraie tension sur l'emploi de façon général et également dans la fonction publique territoriale. Monsieur Patrick PIQUET indique que la Commune a quelques leviers possibles comme la complémentaire santé, la prévoyance qui peuvent venir compléter le salaire. Monsieur le Maire rappelle que le débat sur la protection sociale a eu lieu lors du dernier conseil municipal et précise qu'Emily HIVERT travaille actuellement sur les possibilités mise en place des complémentaires santé.

Madame Brigitte FALLOT demande si la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont supprimées. Monsieur Jean-René JAOUEN répond que non. Monsieur le Maire indique qu'il existe là aussi un levier qui permet d'augmenter le taux d'imposition sur les résidences secondaires. Il rappelle que 25 % des logements de Baden sont des résidences secondaires. Monsieur Patrick PIQUET précise que beaucoup de résidences secondaires sont devenues des résidences principales suite à la crise du Covid.

Madame Anita ALLAIN-LE PORT demande à quoi correspond la somme de 12.000 euros présente sur le compte 64731. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'indemnités versées dans le cadre d'une rupture conventionnelle.

Madame Brigitte FALLOT demande s'il serait possible d'avoir, au regard de 2022, les chiffres du budget primitif de 2021 pour la section d'investissement. Monsieur le Maire indique que les investissements étant différents d'une année à l'autre, les chiffres ne seront pas comparables et ce ne serait pas aussi significatif que sur des frais de fonctionnement. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il faut regarder la valeur des RAR (Restes A Réaliser). Madame Brigitte FALLOT demande que les gros dossiers soient paginés. Madame Séverine MULLER indique que les pièces adressées par courriel ne sont pas aussi complètes que par papier et précise qu'il manquait une annexe relative à l'état de la dette. Elle précise qu'elle demandera, la prochaine fois, qu'il soit imprimé car c'est le style de document qui se travaille difficilement sur écran. Monsieur le Maire indique qu'il sera bon d'éviter de multiplier les impressions même s'il comprend que c'est plus facile de travailler sur du papier.

Madame Chantal de GRAEVE indique qu'il faut présenter plus en détail les immobilisations corporelles afin que tous les Conseillers sachent de quoi cela parle. Monsieur Jean-René JAOUEN donne les détails des terrains bâtis : garage LE MENTEC pour 17.000 euros, du garage DANTZLER pour 17.000 euros, du remboursement du portage foncier MORGAN pour 326.000 euros, d'une acquisition d'un appartement de la succession BELSOEUR, du garage SABOURAUD pour 30.000 euros et d'une provision de 100.000 euros pour achat de terrains bâtis.

Madame Chantal de GRAEVE indique que sur les 2.066.962 euros prévus en immobilisations corporelles, 1.099.514 euros sont prévus au compte 21538 relatif aux réseaux et enfouissement de réseaux. Elle précise que cela représente une grosse part et que le public doit être informé. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que 50 % minimum de ces sommes reviendront en recette et même 100 % des sommes s'il s'agit de travaux sur fils nus alors que la subvention n'était que de 30 % auparavant.

Madame Chantal de GRAEVE indique que le compte 2318 présente un montant de 1.337.571 euros. Monsieur Jean-René JAOUEN donne le détail de ce compte : levé TOPO, les travaux de Bois Bas pour 441.000 euros, le réaménagement des rues de Mané Er Groëz et de la Frégate pour 415.000 euros, les travaux de VRD au Pré du Bois pour 18.000 euros, le marché triennal de travaux pour 440.000 euros, et les RAR.

Madame Chantal de GRAEVE indique que la présentation du budget 2022 satisfait la minorité Ensemble Pour Baden bien plus que celle du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires).

Madame Anita ALLAIN-LE PORT demande quel montant est prévu pour les toilettes sèches dans le budget général. Monsieur le Maire indique que deux installations sont prévues dont une pour 30.000 euros sur le budget de la Commune et l'autre sur le budget des mouillages.

Monsieur Patrick PIQUET demande si la sonorisation de la salle du Conseil municipal est prévue. Monsieur le Maire confirme pour un montant de 31.500 euros.

Madame Séverine MULLER demande à quoi correspondent les terrains nus. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il s'agit du terrain proche de la salle Saint Jean. Monsieur le Maire précise que le montant est de 153.000 euros.

Madame Sophie BODIN lit la déclaration suivante :

« Cette année encore, vous présentez un budget qui se résume à quelques actions entrant plus ou moins dans le champ de la transition écologique et solidaire. Cette série de mesures en vérité est de l'ordre du saupoudrage. Rien n'est anticipé pour créer une dynamique qui entraînerait à la fois les agents de la commune et les badennoises et les badennois. Si ce mandat doit être le moment de mettre tout en œuvre pour « sauver la planète », ce sont vos propos lors de la campagne des municipales, vous devriez pouvoir assumer de positionner clairement notre commune vers une politique plus écologique qui bénéficierait à tous les citoyens et donnerait enfin des signaux forts aux générations qui nous suivent.

Alors pourquoi ne pas engager la commune et comme le préconise l'Association des maires de France dans la mise en œuvre d'un budget vert ? Parce que le temps joue désormais contre nous, on ne peut pas se contenter de mesurette. Le rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) qui sort demain a dans son résumé indiqué que « l'objectif est aujourd'hui de changer la méthode c'est-à-dire les fondations et l'architecture des budgets locaux pour intégrer l'impact environnemental et sociétal de chaque politique publique » Oui il va falloir trouver les moyens pour financer ces priorités.

Oui il est indispensable de s'assurer que nous nous donnions les moyens de notre ambition, y compris financiers. Pour cela, nous avons identifié 4 leviers : Tout d'abord il sera nécessaire que nous réformions l'ensemble des aides financières et des impôts qui nous éloignent de cet objectif. Il va s'agir également de déterminer quelles politiques publiques sont vraiment prioritaires et donc quelles parties du budget doivent être diminuées au profit de cette inéluctable transformation. Il existe aussi un levier puissant qui est la recherche de subventions. Il y a des opportunités pour financer les projets de transition écologique (je vous ai transmis un appel à projet pour récupérer des financements conséquents pour la future équipement sportif et culturel mais je n'ai pas eu de réponse ?). Le plan de relance dispose encore de larges enveloppes. Mais pour l'instant, comme nous l'avons déjà dit lors du DOB, la commune n'a pas de compétences et surtout n'a pas le temps en interne pour aller chercher ces financements. Il suffit de regarder l'ordre du jour du CM d'Arradon qui va déposer 4 demandes de subventions pour un montant global de 988.000 euros lors d'un seul CM alors qu'à Baden nous n'avons vu aucune délibération de demande de subvention depuis le début de votre mandat. Enfin, dernier levier... vous l'avez compris nous militons pour un budget vert et un budget vert doit pouvoir s'évaluer. Il nous faudrait mettre en lumière les dépenses ayant un impact significatif, qu'il soit positif ou négatif, pour ensuite en évaluer les effets. A ce jour, nous manquons cruellement d'indicateurs et d'un tableau de bord capable de dire si nous allons dans la bonne direction et au bon rythme.

Dans l'esprit constructif qui est celui de notre minorité, nous vous proposons de réfléchir ensemble sur une série d'indicateurs afin que l'année prochaine nous présentions un budget qui pourrait être réellement évalué au regard de ces objectifs. A titre d'illustration voici quelques idées qui pourrait nous servir à construire ce tableau de bord : la consommation énergétique de la commune : bâti, éclairage, part automobile carboné, le nombre d'euros consacrés/an/habitants pour les mobilités douces, l'évolution du pourcentage des surfaces agricoles et des espaces naturels, la surface des espaces en gestion différenciée, le nombre de repas bio/an à la cantine, etc... Nous pensons que tout en ayant une bonne gestion il est possible de faire mieux et plus.

Les Badennoises et les badennois peuvent être assurés que les mesures que nous proposons renforceraient la qualité du service public, amélioreraient le quotidien et donneraient un nouveau cap à Baden pour que nous participions à notre niveau à infléchir très fortement les trajectoires actuelles.

Le réchauffement climatique est à nos portes. La commune n'a pas d'autres choix que de recruter et de faire évoluer ses dépenses de fonctionnement. Et cela n'a rien d'imprudent d'un point de vue budgétaire mais c'est au contraire très responsable. 43 % de dépenses brut consacré au personnel c'est largement sous le seuil de la moyenne des autres communes et ça ne permet pas aux services de fonctionner de manière efficiente.

Pour ce troisième budget primitif du mandat, nous constatons tout de même une écoute qui évolue positivement sur les sujets de la transition écologique et solidaire. Nous voulons sincèrement participer à cette prise de conscience mais il faut accélérer et organiser le mouvement. Pour cela nous voudrions vous offrir ce livre « Tout comprendre ou presque sur le climat ». Il a été offert par le CNRS à tous les sénateurs et députés. Voilà notre contribution pour vous inviter à réfléchir ensemble afin de faire beaucoup mieux l'année prochaine.

Pour l'heure, vous comprendrez que nos choix et nos ambitions diffèrent trop largement de ce que vous proposez, et pour ces raisons, nous voterons contre le budget primitif 2022. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire indique que le budget présenté n'a jamais été aussi vert et qu'il n'est pas possible d'aller au-delà et de tout faire la même année. Il précise avoir parlé de toilettes sèches, d'étude pour la chaudière biomasse, de l'ABC (Atlas de Biodiversité Communal), les équipes sur le terrain travaillent à la gestion différenciée, les mouillages écologiques. Il indique que tout ne peut pas être fait la même année car il existe des contraintes budgétaires. Il indique que les demandes de subventions seront déposées lorsque les dossiers seront suffisamment avancés car la Commune a la volonté de rechercher tous les modes de financement possibles. Il précise qu'il œuvre également activement dans ce sens auprès de l'Agglomération. Il indique que la Commune d'Arradon dépose des demandes de subventions pour des projets lancés par l'ancienne mandature et dans la continuité de celle-ci.

Monsieur le Maire indique que les frais de personnel à hauteur de 43 % après atténuations de charges dépendent des absences du personnel. Il précise que sur la dernière feuille qui a été donnée en complément du compte administratif, les dépenses de personnel représentent 54 % des dépenses de fonctionnement. Il indique que cela reste dans la moyenne mais que les marges de manœuvre ne sont pas si extensibles que cela.

Madame Brigitte FALLOT indique ne pas être spécialiste des finances publiques et trouve que la stratégie au sujet des investissements n'est pas assez partagée. Il existe des grands dossiers sur lesquels elle a été élue car faisant anciennement partie de la majorité. Elle précise ne pas avoir de hauteur de vue sur ces dossiers. Elle prend pour exemple le réaménagement du Vallon de Kergonano et indique ne pas savoir cela se situe, combien cela coûte ni quand cela va sortir. Elle précise ne pas être à toutes les commissions mais lit les comptes-rendus et manque pourtant d'information à ce sujet. Monsieur le Maire indique que cela figure au DOB qui prévoit le phasage au cours du mandat. Madame Brigitte FALLOT indique que cela n'est pas présenté aux Conseillers municipaux. Monsieur le Maire rappelle que ce sera présenté au moment des études et que ce n'est pas en dix-huit mois qu'on sort un programme de six ans. Il précise que les dossiers sont phasés et arriveront les uns après les autres en commençant par le domicile partagé pour poursuivre avec la MAM (Maison des Assistantes Maternelles). Madame Brigitte FALLOT se demande si tout pourra être fait au cours du mandat. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas sûr et qu'il pourra peut-être y avoir des réorientations dues au contexte ou à l'actualité ou au coût des matériaux, etc... Il indique qu'il s'agit là du budget 2022 et non pas d'un budget de mandat. Le DOB indique une planification mais le budget de l'année ne peut pas faire ressortir ce que Madame Brigitte FALLOT demande. Il indique que les chiffres à retenir sont : 5.000.000 euros en fonctionnement, 5.000.000 euros en investissement et sur le fonctionnement, la moitié part pour le personnel, ce qui est bien normal, ensuite il y a les frais de gestion courante et la marge de manœuvre qu'il est permis de mettre en investissement est donc très faible chaque année surtout lorsqu'il faut assurer les investissements de l'équipe précédente. Il précise que les indicateurs vont évoluer chaque année.

Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible de donner un montant pour le bourg. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas possible non plus sur les autres dossiers qui ne sont pas encore avancés.

Madame Dominique CAUQUIL indique ne pas avoir de vision à long terme et qu'il n'y a pas d'échelonnement. Monsieur le Maire indique qu'elle n'a pas regardé le DOB, même si celui-ci peut évoluer dans le temps, il y a des choses qui se feront plus tôt et d'autres plus tard et le DOB est fait pour le mandat

Madame Sophie BODIN indique que la proposition qui est faite est de créer un tableau de bord avec des indicateurs qui permettent de s'améliorer et de progresser et de savoir si la Commune va dans la bonne direction. Monsieur le Maire indique que le tableau de bord c'est le DOB.

Madame Brigitte FALLOT demande au maire s'il se rappelle le moment où elle lui avait suggéré d'établir une feuille de route et que tous les Conseillers municipaux soient avisés de cette feuille de route. Elle indique qu'à partir du moment où elle a décidé de se désolidariser de la majorité, elle n'a plus entendu parler de cette feuille de route. Elle demande si Monsieur le Maire continue à élaborer des feuilles de routes au sein de son équipe. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas le sujet et qu'il faut passer au vote du budget.

Monsieur Patrick PIQUET demande à Madame Sophie BODIN s'il existe une démarche RSE (Responsabilité Sociétale pour les Entreprises) équivalente pour les collectivités territoriales. Madame Sophie BODIN indique que l'AMF (Association des Maires de France) propose des outils et des méthodologies à disposition des collectivités afin d'aller chercher des financements. Elle indique que pour commencer à avancer, il va falloir aller chercher des financements. Monsieur Patrick PIQUET indique, sans vouloir être en opposition avec Madame Sophie BODIN, que l'écologie n'est pas toute la vie municipale. Il précise qu'il y a des priorités et que l'écologie en fait partie et que tout ne peut pas être fait pour l'écologie et autour de l'écologie. Madame Sophie BODIN indique qu'il y a urgence à agir et que des choses doivent être organisées.

Madame Brigitte FALLOT indique que c'était dans le programme de Vivre Baden. Madame Sophie BODIN répond que cette thématique était dans tous les programmes.

Madame Chantal de GRAEVE indique que Ensemble Pour Baden aurait fait d'autres choix que ce qui ont été présentés et pour cette raison elle informe que le groupe s'abstiendra.

Le Conseil municipal décide **la majorité absolue (6 contre : E. BAELDE, B. FALLOT, A. ALLAIN-LE PORT, S. MULLER, S. BODIN, D. CAUQUIL – 6 Abstentions : P. PIQUET, C. de GRAEVE, V. LE GALL, N. CORSO, F. UNTERSINGER, P. OURY)** d'approuver le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 tel que présenté et annexé à la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

30/2022) COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021 - BUDGET DES MOUILLAGES

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité** de constater les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ; de donner quitus à Monsieur le Comptable des Finances publiques de Vannes-Ménimur pour le compte de gestion 2021.

31/2022) COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021 – BUDGET DES MOUILLAGES

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation. Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal décide à la **majorité absolue (2 Abstentions : S. BODIN, D. CAUQUIL)** de reconnaître la sincérité des réalisations ; d'arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ; de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif.

32/2022) BUDGET DES MOUILLAGES – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Bertrand CUVILLIER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide la **majorité absolue (2 Abstentions : S. BODIN, D. CAUQUIL)** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 122.247,75 euros, au financement de la section de fonctionnement du budget des mouillages 2022.

33/2022) BUDGET PRIMITIF 2022 – SERVICE DES MOUILLAGES

Monsieur Bertrand CUVILLIER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Bertrand CUVILLIER précise qu'une somme de 14.000 euros a été prévue pour les mouillages écologiques et qu'une subvention de 80 % est accordée, soit un reste à charge pour le service des mouillages de 2.600 euros.

Le Conseil municipal décide à la **majorité absolue (6 Abstentions : E. BAELDE, B. FALLOT, A. ALLAIN-LE PORT, S. MULLER, S. BODIN, D. CAUQUIL)** d'approuver, au niveau du chapitre, le budget primitif du service des mouillages pour l'année 2022 tel que présenté et annexé à la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

34/2022) COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021 - BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL LA CHESNAIE

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de constater les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ; de donner quitus à Monsieur le Comptable des Finances Publiques de Vannes-Ménimur pour le compte de gestion 2021.

35/2022) COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021 – BUDGET DU LOTISSEMENT LA CHESNAIE

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Dominique CAUQUIL indique que pour ce compte administratif, il s'agit d'un résultat en moins sur le compte administratif mais qui est repris en plus dans le budget de la Commune. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un « solde de tout compte ». Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de reconnaître la sincérité des réalisations ; d'arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ; de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif.

36/2022) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE BADEN – ANNEE 2022

Monsieur Jean-Claude LE BOULICAUT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Brigitte FALLOT indique qu'une somme de 2.500 euros a été affecté au Comité de jumelage et demande ce que le Comité de jumelage a prévu de faire pour les 30 ans. Monsieur le Maire indique qu'un voyage est prévu du 07 au 11 juillet 2022 à Weilheim. Une délégation d'élus, d'associations et les

membres du Comité de jumelage, soit une soixantaine de personnes inscrites, vont faire le déplacement. Il précise que les 2.500 euros accordés à l'association vont servir à louer le car. Madame Brigitte FALLOT demande ce qui est prévu à Weilheim et si un vrai projet a été présenté par l'association. Elle demande si, lorsqu'une commune est associée depuis autant de temps avec une autre commune européenne, on pourrait impliquer par exemple les enfants à ce projet. Monsieur le Maire indique que les amis allemands vont recevoir la délégation et ont concocté un programme pour ces quelques jours sur place. Il précise qu'il n'a pas le programme sous les yeux mais qu'il y aura un côté officiel et des visites. Il indique que le Bagad se déplacera ainsi que six couples de danseurs de Korollerion pour participer à quelques festivités et notamment la fête des roses. Il indique qu'il lance un appel à ceux qui souhaiteraient se joindre à cette délégation, soit par le car, soit à titre individuel et qu'il faut s'inscrire en amont afin que les amis allemands puissent anticiper sur les hébergements en famille chez l'habitant.

Madame Brigitte FALLOT indique ne pas se souvenir que cela ait été proposé en assemblée aux élus. Elle demande si l'association du Comité de jumelage a présenté un bilan lors de la demande de subvention et demande ce que la Commune en retire. Monsieur le Maire indique que le Comité de jumelage a déposé un dossier de demande de subvention, comme toute autre association et que cette demande a été étudiée en commission.

Madame Séverine MULLER souhaite préciser l'importance de la participation de la Commune au Comité de jumelage car ce Comité n'est pas une association classique. Elle précise que la Commune de Baden est représentée au sein de l'Allemagne. Monsieur le Maire la remercie de cette observation et indique que le Comité de jumelage est, comme le musée, une association « satellite » représentant la Commune de Baden. Il précise que les allemands devaient être reçus en 2021 mais que cela n'avait pas eu lieu du fait de la crise sanitaire.

Madame Dominique CAUQUIL indique que les membres des commissions culture et finances ont été d'accord pour demander la modification du dossier de demande de subvention et souhaite savoir quand cela sera fait car le temps passe très vite et qu'il faut se mettre au travail. Monsieur le Maire indique qu'une réunion sera programmée pour définir des nouveaux critères d'attribution des subventions. Il précise qu'il faudra être très vigilant et ne pas créer une « usine à gaz ».

Madame Nadège CORSO indique qu'il existe un cerfa sur le site servicepublic.fr. Monsieur le Maire indique que la Commune pourra s'en inspirer.

Les membres actifs de conseil d'administration d'association ayant été cités dans la délibération quittent la salle et ne prennent pas part au vote. (V. LE BERRIGAUD, J. BIGNON, M-F SELO-BEGUIN, S. MULLER, J-R JAOUEN).

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'attribuer les subventions telles qu'énumérées dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

37/2022) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES – ANNEE 2022

Madame Eveline PINOIT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Brigitte FALLOT indique être évidemment pour la solidarité locale, territoriale et internationale mais beaucoup de subventions ont vocation à être humanitaire, pour la santé ou l'écologie. Elle précise qu'un rapide calcul fait apparaître un montant de subvention de 4360 euros supplémentaires alloué au budget associatif. Elle demande s'il serait possible de subventionner par paliers car c'est une grosse augmentation. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que la Commune, suite à une demande du CCAS, a pris en compte toutes les subventions anciennement attribuées par le CCAS. Monsieur le Maire indique que cela correspond à l'essentiel de l'augmentation. Madame Brigitte FALLOT demande si la dotation au budget du CCAS est diminué de ces montants. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que non car le budget du CCAS est déjà voté mais il sera possible de revoir le montant de l'attribution au CCAS l'année prochaine. Madame Anita ALLAIN-LE PORT demande à combien s'élève la part de la subvention au CCAS. Monsieur Jean-René JAOUEN répond que la subvention est de 370.000 euros. Monsieur le Maire indique que le CCAS pourra ainsi affecter ce montant à d'autres actions sociales. Madame Brigitte FALLOT demande si la subvention est décidée par le personnel administratif du CCAS ou par les élus du Conseil d'administration. Monsieur le Maire répond que ce sont les élus du Conseil d'administration.

Le pouvoir accordé par Monsieur Bruno PICAUD, membre actif d'une association concernée par l'octroi d'une subvention, à Monsieur Jean-Claude LE BOULICAUT n'est pas pris en compte.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'attribuer les subventions aux associations extérieures à la Commune de Baden telles qu'énumérées dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

38/2022) SOUTIEN A L'UKRAINE - VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Madame Valérie LE BERRIGAUD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Dominique CAUQUIL lit la déclaration suivante : « *Nous avons tous besoin de dire notre émotion face à cette guerre qui précipite des millions de personnes dans l'horreur. Nous assistons à un élan de solidarité qui fait honneur aux valeurs de notre république et nos institutions doivent être au rendez-vous lorsque des crises politiques poussent des réfugiés à quitter leur pays. Vous avez décidé une subvention et nous approuvons cette décision.*

Hier c'était l'Afghanistan (aout 2021) aujourd'hui l'Ukraine et ce sera demain et après-demain malheureusement d'autres personnes. On peut aussi faire le pendant avec le rapport du GIEC sur la question des réfugiés climatiques à venir. Un réfugié qu'il soit Ukrainien ou Syrien a vu les mêmes bombes russes dévaster son pays, notre accueil devrait être similaire.

Cela nous rappelle à quel point fuir son pays est difficile et que passé l'aide des premiers secours, nous devons à ces personnes de leur trouver un lieu pour vivre et cela peu importe la couleur de leur peau ou leur religion.

A Baden nous avons les moyens d'accueillir des réfugiés, de faciliter leur intégration dans le tissu social et économique local tout en déconstruisant les préjugés sur l'immigration. Il y a de nombreuses maisons vides qui appartiennent à la commune. Pourquoi ne pas en confier une à une association afin qu'elle puisse organiser leur venue ? le projet d'aménagement du bourg n'est pas prêt de voir le jour et nous proposons que Baden soit solidaire et offre un accueil à tous les réfugiés. ».

Madame Nadège CORSO indique que ce point a été évoqué en Conseil d'administration du CCAS et rappelle qu'une plateforme a été mise en place, qui recense toutes les possibilités de logements, sur chaque commune, à l'échelle de GMVA. Elle précise que chaque citoyen peut s'inscrire et ainsi mettre à disposition son logement.

Madame Dominique CAUQUIL indique qu'elle ne parlait pas d'un accueil individuel mais bien d'une mise à disposition d'une maison de la Commune qui serait confiée à une association pour accueillir les réfugiés qui en auraient besoin. Elle précise que ce n'est pas tout-à-fait la même chose. Monsieur le Maire indique qu'un groupe de travail va être constitué au sein du CCAS afin d'identifier un logement d'urgence, qui actuellement n'existe pas. Il précise qu'il a rendez-vous le lendemain avec la Paroisse pour voir dans quelles conditions une famille pourrait être accueillies au presbytère. Madame Dominique CAUQUIL remercie Monsieur le Maire pour cette information et précise que c'est important de la savoir.

Madame Marie-Françoise SELO-BEGUIN précise que son fils est arrivé d'Ukraine, il y a trois semaines, accompagnés de plusieurs ukrainiens. Elle indique avoir fait face à cette situation et que c'est compliqué car ils ne parlent pas tous français. Elle précise que ces personnes commencent à être réorientées sur le territoire mais qu'elle continue à s'occuper d'eux pour ne pas les abandonner. Monsieur le Maire indique que c'est pour cela que les procédures d'accueil ont été centralisées mais qu'il faut faire très attention à ce que ce soit bien organisé. Il rappelle que c'est la Préfecture qui prend les décisions d'affectation de ces personnes dans les logements car il faut penser également à la scolarisation des enfants. Il précise que cela ne peut pas être géré qu'à l'échelle de la Commune.

Madame Dominique CAUQUIL indique que son intervention paraissait importante car il y aura de plus en plus de réfugiés et que l'élan de solidarité qui existe aujourd'hui doit être maintenu pour d'autres populations ayant une autre couleur de peau ou une autre religion.

Madame Marie-Françoise SELO-BEGUIN indique, pour compléter son intervention, qu'elle n'en connaît pas un seul qui n'ait pas envie de retourner chez lui car il ne viennent pas ici pour y rester. Elle précise que dès qu'ils pourront repartir, il le feront malgré le fait qu'ils aient mis parfois cinq jours à arriver, à pied, en train, etc... Elle indique qu'ils ne se considèrent pas comme des immigrés.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de verser une aide financière exceptionnelle de 1.500 euros à la Protection Civile au profit de la solidarité ukrainienne ; d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

39/2022) SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE EXTERIEURS – ANNEE 2022

Madame Nadine LE MARHOLLEC lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'attribuer la subventions à l'établissement d'enseignement professionnel telle qu'énumérée dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

40/2022) PARTICIPATION COMMUNALE AUX ACTIVITES DE L'ECOLE JOSEPH LE BRIX – ANNEE 2022

Madame Eveline PINOIT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Brigitte FALLOT indique que dans le cadre de l'année Covid qui vient de passer certaines sorties n'ont pas pu avoir lieu. Elle demande s'il y a une rétrocession de cette participation.

Monsieur le Maire indique que la subvention est allouée à hauteur de 25 euros par élève et l'équipe enseignante peut en disposer elle l'entend.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'approuver les modalités de la participation financière de la commune de Baden aux activités effectuées par l'école Joseph Le Brix ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

41/2022) CONTRAT D'ASSOCIATION – ECOLE SAINT-PIERRE – ANNEE 2022

Madame Valérie LE BERRIGAUD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Séverine MULLER indique que dans la délibération relative aux subventions aux établissements extérieurs, le coût d'un élève primaire s'élevait à 325 euros alors que pour le contrat avec Saint Pierre le montant est de 417.69 euros. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que c'est une estimation basée sur l'année 2021 mais précise que c'est bien ce montant qui va être alloué.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de fixer le montant de l'enveloppe globale à 101.631,26 euros pour l'année 2022 ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 25 février 1998 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

42/2022) PARTICIPATION COMMUNALE AUX ACTIVITES DE L'ECOLE SAINT-PIERRE – ANNEE 2022

Madame Eveline PINOIT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'approuver les modalités de la participation financière de la commune de Baden aux activités effectuées par l'école Saint-Pierre ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

43/2022) ALLOCATION FOURNITURES SCOLAIRES – ECOLE SAINT PIERRE – ANNEE 2022

Madame Nadine LE MARHOLLEC lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** de fixer le montant de l'allocation pour fournitures scolaires à 5.362,89 euros pour l'année 2022 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

44/2022) PORTAGE FONCIER AVEC GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION – ACQUISITION DES PARCELLES AB 51, 653 ET 654 – 9, RUE DU POULFANC

Monsieur Joël BIGNON lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Patrick BERTRAND demande ce que sont les frais de négociation. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des frais d'agence.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'acquérir les parcelles AB 51, 653 et 654, d'une contenance totale de 1478 m² et situées 9, rue du Poulfanc, pour un montant de 326.512,13 euros ; de mettre à la charge de la Commune de Baden les frais d'établissement de l'acte ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

45/2022) LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - SOUTIEN FINANCIER A LA DESTRUCTION DES NIDS SUR LE DOMAINE PRIVE POUR 2022

Monsieur Frédéric LAURENT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de décider du versement d'une subvention, selon les conditions fixées dans la délibération ; d'inscrire les crédits correspondant au Budget 2022 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

46/2022) CONVENTION FINANCIERE DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DE PRESTATIONS EXTERIEURES POUR LA REALISATION DES « ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE »

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Sophie BODIN lit la déclaration suivante : *« Plusieurs d'entre vous sont peut-être surpris de ne pas voir mon nom apparaître comme référente. En effet, par souci de transparence les membres des commission finance et commission environnement ont été informés que le Maire m'avait sollicité pour piloter l'ABC. Je n'ai pas renoncé. Comme je vous l'avais indiqué en commission, j'ai travaillé sur une feuille de route pour proposer des orientations et un plan d'actions. Pour mener à bien cette mission il était nécessaire que je sois mandatée en tant que conseillère déléguée. J'avais indiqué que je prendrais ma décision après la réunion avec le PNR qui a eu lieu jeudi dernier. Sachez que suite à cette présentation j'ai accepté la mission. J'ai donc été surprise et déçue d'apprendre finalement que quelqu'un d'autre serait référent. Nous nous interrogeons sur ce revirement et sur ce rendez-vous manqué, encore un, avec la démocratie participative. Est-ce une question de budget ? y'a-t-il eu autour de vous Monsieur le Maire des avis qui vous auraient encourager à rester confiner dans votre cercle habituel ? Nous regrettons cette décision et nous espérons que l'ABC ira plus loin que de la construction de nichoirs, d'arrachage de baccharis et de reconstitution des arbres têtards.... Nous aurions pu enfin travailler sur un projet ambitieux pour la biodiversité qui aurait pu fédérer tous les membres du Conseil Municipal. »*

Monsieur Patrick PIQUET indique que Ensemble Pour Baden n'a pas été interrogé pour cette mission et demande pourquoi une seule minorité a été sollicitée. Monsieur le Maire indique qu'à la suite de cette délibération, il fera un appel à candidature pour le groupe de travail ABC.

Madame Brigitte FALLOT indique qu'en commission environnement et finances, Madame Sophie BODIN avait inscrit son nom sous réserves notamment des moyens qui y seraient alloués. Elle indique qu'il y a donc une autre décision du groupe majoritaire, mais elle estime qu'une information aurait été bienvenue car elle a l'impression que Madame Sophie BODIN a fait acte de candidature et est écartée comme une malpropre. Monsieur le Maire indique avoir assisté à une belle réunion avec le PNR qui a précisé qu'il piloterait entièrement la démarche, ce que la Commune ne savait pas. Il indique que Madame Cécile CHAUVIN, référente du PNR organisera tout et la Commune n'a plus qu'à constituer un groupe de travail très élargi aux élus, y compris les minorités, aux personnes ressources de la Commune qui pourraient être intéressées par ce travail, aux associations telle qu'Asphodèle. Il précise que le Comité de pilotage ABC sera géré par le PNR et un seul référent « élus » doit y être nommé pour être l'interlocuteur du PNR. Il précise que le groupe de travail se réunira pendant deux ans, à raison d'une réunion par mois, en journée mais certaines réunions pourraient avoir lieu en fin de journée notamment pour que les actifs puissent y participer. Il indique que les animations seront organisées par le PNR suite aux choix qui seront proposés par le groupe de travail. Il précise que Monsieur Frédéric LAURENT, déjà représentant de la Commune au PNR, sera le référent de la Commune.

Il indique que la constitution du groupe de travail sera lancé sur les supports de communication de la Commune.

Monsieur Patrick PIQUET demande qui a participé à la réunion avec le PNR. Monsieur le Maire indique que c'était pour connaître les modalités de fonctionnement de l'ABC. Madame Sophie BODIN indique que lors de la commission environnement, il avait été indiqué qu'elle participerait à cette réunion. Monsieur Patrick PIQUET indique que Ensemble Pour Baden n'a pas été consulté pour cette réunion alors même que Madame Sophie BODIN y était conviée. Monsieur le Maire indique qu'il avait été envisagé que Madame Sophie BODIN prenne en charge cette mission.

Madame Brigitte FALLOT demande à Madame Sophie BODIN s'il elle a bien été prévenue en amont qu'elle n'était pas retenue. Madame Sophie BODIN confirme que oui.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention financière jointe en annexe dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale ; d'inscrire les crédits correspondant au Budget de la Commune ; de désigner Messieurs Frédéric LAURENT et Yannick LE HELLEY, référents ABC ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

47/2022) EXERCICE DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES URBAINES » - CONVENTION DE GESTION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE BADEN ET GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion relative à l'exercice de la compétence Eaux Pluviales Urbaines, conformément au projet annexé à la délibération ; d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

48/2022) ADHESION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU MORBIHAN – CAUE

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'adhérer Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE) ; d'inscrire les crédits correspondant au montant de la cotisation au budget de l'exercice ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

49/2022) EFFACEMENTS ET RENOVATION DE RESEAUX – ROUTE DE PORT BLANC – CONVENTIONS AVEC MORBIHAN ENERGIES

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser la réalisation de travaux d'effacement et de rénovation de réseaux route de Port Blanc aux conditions financières énoncées dans la délibération ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions jointes en annexe de la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

50/2022) GARANTIE D'EMPRUNT – ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE DE L'ECOLE PRIVEE SAINT-PIERRE

Monsieur Frédéric LAURENT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à **la majorité absolue (S. BODIN, D. CAUQUIL, F. UNTERSINGER)** d'accorder la garantie aux conditions indiquées dans la délibération ; de donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

51/2022) PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE - CHARGE DE COMMUNICATION A TEMPS COMLET

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Brigitte FALLOT indique que le Comité technique du 24 juin 2021 s'est prononcé sur la création d'un poste de chargé de communication à mi-temps et non pas à temps complet, donc la délibération est mal libellée. Elle précise que la mention de l'avis du comité technique n'a pas lieu d'être. Monsieur le Maire indique que c'est le déroulement de l'historique. Madame Séverine MULLER indique ne pas bien comprendre la délibération. Elle demande si c'est la création d'un poste qui vient en remplacement du glissement de poste de Bertrand LANOE. Monsieur le Maire répond que oui. Madame Séverine MULLER indique que ce n'est pas la validation du 100% du poste de chargé de communication, car il s'agit d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Monsieur le Maire indique que c'est la création du poste de chargé de communication.

Madame Anita ALLAIN-LE PORT demande si 50 % de plus pour la communication est indispensable. Elle précise qu'il pourrait y avoir 50 % pour la communication et 50 % pour l'environnement. Madame Chantal de GRAEVE indique que ce n'est pas possible, ce n'est pas la même mission.

Le Conseil municipal décide à **la majorité absolue (4 contre : E. BAELDE, B. FALLOT, A. ALLAIN-LE PORT, S. MULLER)** de créer, à compter du 1^{er} septembre 2022, le poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe à temps complet ; de modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence ; d'inscrire les crédits nécessaires à cet effet au budget ; de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente décision et de procéder au recrutement.

52/2022) MODIFICATION DU COMITE CONSULTATIF « SENTIERS DE RANDONNEES »

Monsieur Joël BIGNON lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Anita ALLAIN-LE PORT demande si le Comité consultatif précédent n'était pas conforme pour décider d'y inclure d'autres élus, car un seul élu y était présent. Elle précise que la modification porte sur beaucoup plus d'élus. Monsieur le Maire indique qu'il était conforme mais qu'il est adapté au même titre que les autres comités consultatifs. Monsieur Joël BIGNON indique que c'était le premier comité consultatif à être créé et que d'autres ont été créés, qui donnent toute satisfaction. Il précise que, suite au départ de Michel SOULA, il a été décidé d'en revoir la composition. Madame Anita ALLAIN-LE PORT demande s'il était ouvert à tous les conseillers municipaux et demande si cela a été évoqué en commission car elle n'en a pas eu connaissance. Monsieur le Maire indique que cela a été vu en commission travaux et aménagements urbains, auquel le comité est rattaché.

Le Conseil municipal décide à la **majorité absolue (2 contre : A. ALLAIN-LE PORT, B. FALLOT – 2 abstentions : E. BAELDE, S. MULLER)** de modifier la composition du comité consultatif « sentiers de randonnées » ; de désigner les personnes suivantes en qualité de membre du Comité consultatif : Titulaires : Patrick EVENO, Maire ; Joël BIGNON, vice-président du Comité consultatif désigné par le Maire, Jean-René JAOUEN, Marie-Françoise SELO, Valérie LE BERRIGAUD, Bruno PICAUD ; suppléants : Jean-Claude LE BOULICAUT, Sandra SCOTTO, Frédéric LAURENT ; Francis UNTERSINGER (suppléante : Nadège CORSO) ; Sophie BODIN (suppléante : Dominique CAUQUIL) ; Michel THARREAU, Association « Le Panier Badennois », référent sentiers côtiers et intérieurs du territoire, Mireille SAUVAGNAC, de l'Association « Asphodèle », René NICOLAZIC, personne ressource, un représentant de GMVA chargé d'accompagner les Communes sur cette thématique, un agent de la Commune, chargé du suivi administratif, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

53/2022) CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS SUR LA PARCELLE ZO 91 AU PROFIT DE MORBIHAN ENERGIES – RUE DE BOIS BAS

Monsieur Jean-Claude LE BOULICAUT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitution d'une servitude de de tréfonds sur la parcelle communale cadastrée ZO 91, à titre gratuit et au profit de Morbihan Energies ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique permettant de régulariser la convention de constitution de servitude au profit de Morbihan Energies ; de mettre à la charge de Morbihan Energies l'établissement des actes relatifs à la constitution de servitude ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

54/2022) DENOMINATIONS DE VOIES : ALLEE DU PRE DE KERNIC, ALLEE DU PRE DU LENN, IMPASSE DE BOIS BAS, ALLEE DU GOLFE

Monsieur Bertrand CUVILLIER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Anita ALLAIN-LE PORT indique que l'impasse de Bois Bas devrait être nommée impasse de Penmern car située derrière la chapelle de Penmern. Elle précise que cela serait plus cohérent car Bois Bas est bien plus loin. Elle indique qu'elle ne valide pas l'impasse de Bois Bas et que c'est une certitude. Monsieur le Maire répond que c'est le début de la rue de Bois Bas. Madame Anita ALLAIN-LE PORT rappelle que c'est derrière la chapelle de Penmern

Le Conseil municipal décide à la **majorité absolue (2 contre : A. ALLAIN-LE PORT, B. FALLOT, 2 abstentions : E. BAELDE, S. MULLER)** de procéder à la dénomination des voies suivantes : Allée du Pré de Kernic, Allée du Pré du Lenn, Impasse de Bois Bas, Allée du Golfe, telles qu'indiquées sur le plan de la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Questions orales

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire Ensemble pour Baden pour les questions orales et demande que les trois questions soient lues à la suite car portant sur le même sujet.

Monsieur Francis UNTERSIGNER indique ne pas être d'accord avec cela. Monsieur le Maire répond qu'il apportera une réponse globale aux trois questions. Monsieur Francis UNTERSIGNER se déclare frustré par cette réponse.

Monsieur Francis UNTERSIGNER lit les questions n°1, n°2 et n°3 suivante :

« 1) Lors de la commission d'attribution des subventions aux associations, l'adjointe aux associations était absente. Les 26 et 27 février, elle n'était pas présente non plus, et c'est Patrice DEBEAUPUIS qui a dû présenter la pièce de théâtre et le programme culturel. Plus récemment, lors d'une réunion de travail sur Les vendredis de Baden elle était présente par visioconférence. Madame l'adjointe, pouvez-vous nous préciser comment vous pensez vous organiser pour exercer vos délégations en étant de façon récurrente absente des réunions et manifestations que vous êtes censée animer.

2) L'espace d'expression réservé à la minorité a été réduit dans Baden le Mag sans que l'adjointe à la communication nous ait contactés. C'est Bertrand LANOE, employé communal, qui a été chargé de nous donner l'information. Avec tout le respect que nous avons pour le personnel de la mairie, la courtoisie démocratique aurait voulu que ce soit l'adjointe elle-même qui nous contacte. D'où notre question, qui n'est pas sans rapport avec la précédente : qui est en charge de la communication à Baden ? L'adjointe à la communication, ou l'employé de mairie ?

3) Pour prolonger la question précédente, nous tenons à rappeler que l'expression de la minorité dans les publications communales est un droit consacré par la loi. Comment accepter la désinvolture avec laquelle on nous informe, une fois notre article rédigé, que désormais l'espace attribué sera plus court ? Si demain vous décidez que la minorité n'aura plus que 10 lignes pour s'exprimer, sommes-nous censés nous incliner sans rien dire ? Est-ce là votre conception de la démocratie et des droits des minorités ? »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« L'an passé, mon adjointe aux associations était présente aux commissions d'attribution des subventions aux associations car elle était membre de la commission finances. Avec le remaniement des commissions, elle n'est plus membre de cette commission. Il nous a semblé plus cohérent et impartial de faire travailler d'autres élus sur ce dossier.

Par ailleurs, la présence à tous les événements culturels d'une programmation communale n'est pas une obligation d'élus, quels qu'ils soient. Cependant, si vous-même aviez été présents, ce qui n'est pas vraiment le cas, vous auriez pu constater et souligner sa participation active en offrant un concert à l'inauguration des pôles musique, restauration scolaire, espace jeunesse, à la présentation de la saison culturelle, au concert de musique russe, à la reconstitution historique que Penmern, mais aussi à bien d'autres événements où elle accueille, installe et désinstalle le matériel, décore la ville, fait le service, les contrôles pass et j'en passe.

Nous comprenons qu'il est plus facile de critiquer une absence à un événement où vous n'étiez d'ailleurs pas présent que de relever tout cet investissement dépassant ses obligations. Les minorités ont aussi un devoir de représentativité par respect de leurs électeurs. C'est cela aussi la démocratie. L'usage des visioconférences est aujourd'hui la norme, la modernité, une action écologique qui plus est. Une présence à ces réunions en visioconférence est une présence effective et la Mairie de Baden qui s'appuiera dans cette modernité va développer son matériel.

Concernant l'expression des minorités, contrairement aux autres groupes que je remercie, vous n'avez pas accepté de réduire votre texte pour une mise en page cohérente dans le prochain Mag. C'est dommage. Mais rassurez-vous, votre texte est publié dans son intégralité, cela vous évitera la tentation de nouvelles polémiques et de crier à la censure. Merci. »

Madame Chantal de GRAEVE demande s'il y a un droit de réponse. Monsieur le Maire répond que non. Madame Chantal de GRAEVE indique que Ensemble Pour Baden a été présent à pratiquement toutes les manifestations, toutes les commissions. Monsieur le Maire indique que l'attaque était ciblée sur les manifestations hormis Madame Chantal de GRAEVE.

Monsieur le Maire indique que les informations au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ont été déposées sur table.

Le Conseil municipal prend acte de cette information :

- ✓ Décision du Maire n°20/2022 portant exercice du droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner n°56.008.22.Y0019 reçue en mairie le 03 février 2022 et concernant les parcelles cadastrées ZY 432 ET 446, située allée des Jardins de Toulvern.
- ✓ Décision du Maire n°21/2022 portant signature d'un contrat de location d'une place de parking à Port Blanc au profit de M. GARANCHER Didier, à compter du 1^{er} avril 2022.
- ✓ Décision du Maire n°22/2022 portant attribution du marché public pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une chaufferie biomasse pour l'école Joseph le Brix et l'espace enfance. Entreprise EXOCETH pour un montant de 3.800 euros H.T.
- ✓ Décision du Maire n°23/2022 portant demande d'aide financière auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une chaudière biomasse pour l'école Joseph Le Brix et l'espace enfance.

Monsieur Patrick PIQUET indique être très satisfait que sa demande de préemption du terrain de l'allée des Jardins de Toulvern ait été suivi pour y construire des logements sociaux.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 25 avril 2022 pour le débat sur le PADD du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire informe que pour le forum Jobs d'été qui aura lieu samedi 09 avril 2022 à La Lucarne à Arradon, un co-voiturage sera mis en place depuis la mairie à partir de 9h, au moyen du minibus publicitaire.

Monsieur Bertrand CUVILLIER informe que les formations secourisme reprennent les 30 avril, 14 mai et 18 juin 2022, ouvertes aux habitants de Baden et l'inscription se fait en mairie.

Monsieur le Maire lève la séance.

Affiché le 08 avril 2022

La secrétaire de séance,
Pernelle AVRARD-TOREST



Fait à Baden, 07 avril 2022

Le Maire,
Patrick EVENO



